

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refus de la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réimpression
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Juillet 1873.

Bulletin politique.

La commission de permanence, convoquée par M. Buffet, s'est réunie hier, à midi.

Presque tous les membres qui la composent étaient présents, sauf MM. La Roncière le Noury, Moreau (Seine), de Rainneville, Beau et Antonin Lefèvre-Pontalis. Ce dernier s'était excusé par lettre.

Le bureau était composé de M. Buffet, président ; MM. Desjardins, de Cazenove de Pradines, Grivart, Blin de Bourdon, secrétaires ; M. Baze, questeur.

La commission était spécialement réunie pour fixer la date de ses réunions et la marche de ses travaux.

MM. Buffet, de la Rochefoucauld-Bisaccia et de Kergorlay ont proposé que la commission ne se réunisse que tous les quinze jours, pensant qu'il n'était pas utile de préoccuper l'opinion publique par des secousses trop fréquentes.

M. Journault, membre de la gauche, s'est évertué à présenter la situation actuelle comme n'étant pas rassurante et n'offrant pas de garanties.

Il propose, en conséquence, de se réunir tous les huit jours, de manière à suivre de près la politique et à prévoir au besoin les coups d'Etat.

M. Baze trouve que, dans l'intérêt du repos public, il est préférable que la commission s'abstienne le plus possible de soulever des questions politiques.

M. Courbet-Poulard est de cet avis.

M. Pagès-Dupont se joint à lui. D'ailleurs, dit-il, la situation actuelle est très-claire, elle est bien préférable à celle de l'année dernière, et tout le monde se rappelle que, pour calmer les préoccupations de la commission de 1872 et l'opinion publique, M. Thiers a été obligé de déclarer qu'il n'y avait rien à craindre de la campagne des banquets du Midi.

M. de Kergorlay est du même avis ; M. de Mahy, tout en demandant la réunion tous les huit jours, se joint à ces deux orateurs pour dire qu'il n'y a rien à craindre actuellement, et qu'il n'y aura pas plus de coup d'Etat sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon que sous le gouvernement de M. Thiers.

La commission décide à l'unanimité, sauf les voix de MM. Journault et de Mahy, qu'elle ne se réunira que tous les quinze jours, à une heure, le jeudi.

La première réunion aura lieu par extraordinaire le mercredi 13 août, ce qui met la réunion suivante au jeudi 28.

Paris-Journal a reçu d'un de ses correspondants particuliers, homme étranger à toutes querelles des partis, la lettre suivante, que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Fidèles à notre programme d'impartialité en ce qui concerne les affaires d'Espagne, entre lesquelles il est si difficile de se reconnaître, nous croyons devoir publier aussi si bien les informations et les impressions de source carliste que les correspondances d'autre couleur, à condition qu'elles n'émanent pas du camp des barbares et des in-

centiaires qui, malheureusement en Espagne comme en France, forment la queue difficile à couper du parti républicain.

Madrid, 23 juillet.

La droite de l'Assemblée nationale espagnole a fait, vendredi dernier, quelque chose d'analogue à ce que fit l'Assemblée de Versailles le 24 mai. Elle a renversé un homme qu'elle avait investi de pouvoirs exceptionnels pour faire de l'ordre contre les démagogues, et qui ne se servait de ces pouvoirs que pour seconder toutes sortes de désordres.

M. Thiers mettait encore certaines formes dans sa triste alliance avec les radicaux français : il les laissait faire ; mais ici, M. Pi y Margall, l'astucieux sectaire, était le vrai stimulant des internationalistes et des rouges. C'est au ministère de l'intérieur que se sont forgés et ourdis tous les plans qui ont amené les déplorables scènes d'Alcoy, l'insurrection de Carthagène, Cadix, Valence, Grenade, Barcelone ; en un mot, de la plupart des provinces, sous prétexte de fédération.

La droite, composée après tout de gens d'ordre, à instincts conservateurs, voyant tout s'effondrer à la fois, s'est crue dans l'obligation de faire un suprême effort en nommant à la place de M. Pi une sorte de Grévy énergique, M. Salmeron, ci-devant président de l'Assemblée.

A ce titre, il est extrêmement intéressant de suivre ses paroles et ses actes.

Tous les partis conservateurs absolument, sauf le carliste, faisant abstraction de leurs légitimes rancunes, de la divergence de leurs principes, sentant qu'il s'agissait de l'existence de la société, se sont groupés autour de M. Salmeron et lui prêtent leur appui, sauf à reprendre leur attitude antérieure une fois la terrible crise actuelle dominée.

Franchement, on ne peut qu'applaudir à cette patriotique et noble résolution contre tous les ennemis intestins qui rongent la pauvre Espagne en ce moment. M. Salmeron, dédaignant les criailleries des rouges de la Chambre, leur a dit, avec une admirable énergie, qu'il allait châtier tous les criminels sans miséricorde, et qu'entre un républicain et un autre, c'est le républicain qui serait le plus puni.

Il a ajouté que le code militaire serait appliqué cette semaine même à tout soldat ou officier qui enfreindrait l'ordonnance, et comme l'Espagne était pleine de paresseux et de voleurs, il a demandé à la Chambre 40,000 gendarmes pour leur faire la chasse sans trêve ni merci.

Voilà son discours-programme. Immédiatement après il a présidé un premier conseil ministériel de dix heures et un autre de huit dans la journée d'hier et la nuit.

Il a destitué tous les gouverneurs civils et militaires qui avaient plus ou moins pactisé avec l'insurrection des *Intransigentes* et nommé leurs remplaçants, délégué les premiers à des conseils de guerre, envoyé une division de 10 à 12 mille hommes en Andalousie, sous les ordres du général Pavie, envoyé des vaisseaux au Ferrol pour y empêcher un soulèvement annoncé, cassé les généraux rouges Contreras et Pierrard, etc., etc. Bref, voilà un homme qui a fait plus de besogne en quarante-huit heures que l'autre gouvernement en six mois.

La Bourse est en hausse continue. Madrid, ahuri depuis plusieurs jours, renaît au mouvement, et l'Espagne entière, honnête et travailleuse, à l'espérance. Si par hasard M. Salmeron réussit dans son entreprise,

chose fort douteuse, eu égard à la gravité de la situation et au peu de ressources matérielles à sa disposition, l'exemple de la péninsule Ibérique prouvera qu'il n'est de pires anti-républicains que les soi-disant tels, et qu'une république ne les soit possible qu'à la condition *sine qua non* de sévir ferme contre eux et d'être gérée par d'autres partis.

Chronique générale.

Un projet de réorganisation des monts de piété vient d'être mis à l'étude au ministère de l'intérieur, et une commission spéciale est chargée d'élaborer de nouveaux règlements.

Voici quelles sont les principales modifications proposées :

Ces établissements changeront leur titre et s'appelleront établissements de prêts sur nantissement ; ils deviendront municipaux, et seront créés avec l'assentiment des conseillers municipaux de chaque ville, par décret du Président de la République ; les directeurs seront responsables et nommés par la commune ; les charges de commissionnaires au mont de piété seront supprimées ; la durée de l'engagement sera de quinze jours et non d'un mois, ce qui sera un grand bénéfice pour l'emprunteur.

Enfin, il sera prêté 67 0/0 sur les objets mobiliers, 80 0/0 sur les objets d'or et d'argent, et 80 0/0 sur les marchandises neuves.

Le taux du prêt sera le même pour toute la France. On n'ignore pas, en effet, qu'il y a des écarts considérables de taux perçus dans les différentes villes où sont établis des monts de piété. Gratuit à Grenoble et à Montpellier, le prêt est fait à 4 0/0 à Angers, 4 à Avignon, 6 à Nancy, Nîmes et Reims, 7 à Versailles et à Marseille, 8 à Lyon et à Dijon, 9 à Bordeaux et à Paris, 9 1/2 à Besançon, 10 au Havre, Rouen, Limoges, Saint-Omer, Saint-Quentin et Nantes, 12 à Boulogne, et 14 0/0 à Dunkerque.

Les avantages qu'offrirait au public les changements énumérés ci-dessus sont trop évidents pour que nous insistions davantage.

Quelqu'un qui revient du Val-Richer assure que M. Guizot suit toujours avec un grand intérêt les débats de l'Assemblée. M. Guizot s'est montré surtout très frappé des qualités déployées par M. Buffet depuis qu'il a été élu président.

« C'est un homme, a dit M. Guizot, il dominera les tapageurs et ne se laissera jamais dominer. »

La gauche avait manifesté l'intention d'agiter le pays pendant les vacances et de faire démissionner les conseils municipaux composés de ses amis ; mais ses amis se sont tellement déconsidérés par leur incapacité administrative que le suffrage universel pourrait bien leur donner une leçon. Ils se décideront à rester à peu près tranquilles.

Il court, depuis quelques jours, un bruit que l'on prétend sérieux et qui a trait à un fait d'une grande portée politique. Les puissances étrangères, désireuses de voir se terminer, après l'évacuation, l'état précaire et provisoire du gouvernement de la France, agiraient auprès du comte de Chambord

pour le porter à se réconcilier, dans un intérêt social, avec les princes d'Orléans. Le prince Orloff se ferait l'intermédiaire de cette négociation.

Un groupe nombreux de négociants vient d'adresser à M. de la Boullerie une pétition dans laquelle ils demandent qu'il soit créé des chambres maritimes et agricoles sur le modèle de celles de commerce.

Ces chambres connaîtraient uniquement des questions qui intéressent l'agriculture et la marine ; de cette façon, les chambres de commerce n'auraient plus à s'occuper que de ce qui concerne plus spécialement le commerce et l'industrie.

L'école de la rue des Postes, dirigée par les Pères Jésuites, a fait déclarer 400 de ses élèves admissibles à Saint-Cyr sur 425 candidats qui ont subi l'examen.

C'est par de tels résultats que l'instruction religieuse répond aux attaques aussi passionnées que systématiques des partisans de l'instruction obligatoire et laïque.

On écrit de Toulon, le 26 :

« La suppression des bagnes sera complètement réalisée le 1^{er} janvier prochain. Dès le 1^{er} septembre, il ne sera plus transporté à Toulon aucun forçat. »

L'exécuteur des hautes-œuvres est parti vendredi matin pour Laon, avec deux de ses aides et son sinistre matériel, pour exécuter le jugement de la cour d'assises de l'Aisne, condamnant à mort le nommé Ferrari, aubergiste aux environs de Ver vins, coupable d'assassinat commis sur sa femme en janvier dernier. L'exécution a eu lieu avant-hier matin.

La prochaine exécution, qui est imminente, aura lieu à Lyon : ce sera celle de ce trop fameux Seringer, dont les crimes sont encore trop présents à la mémoire de tous pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Voici une décision, d'ailleurs conforme à la loi, mais qui mérite d'être signalée :

Le tribunal correctionnel de Castelnaudary (Aude), sur la poursuite du ministère public, vient d'appliquer l'art. 264 du Code pénal et de condamner à 16 fr. d'amende et aux frais un individu de La Bécède-Lauraguais, diocèse de Carcassonne, qui était venu dans les rangs de la procession du Très-Saint-Sacrement, le 22 juin dernier, avec le chapeau sur la tête et avait refusé d'obéir au suisse qui lui avait enjoint de le quitter. Cet individu avait annoncé d'avance son dessein de braver l'autorité du curé, qui avait prescrit d'avoir la tête découverte dans cette procession.

Tous nos lecteurs se souviennent de Bérzowski qui, le 6 juin 1867, au bois de Boulogne, tenta d'assassiner l'empereur Alexandre. On se rappelle que la Cour d'assises de la Seine, dans son audience du 15 juillet 1867, le condamna pour ce crime aux travaux forcés à perpétuité.

Depuis cette époque, des bruits contradictoires ont été répandus sur ce régicide ; le plus accrédité était qu'il s'était évadé de

Cayenne et qu'il était mort à la suite de cette évasion. Rien de tout cela n'était vrai. Une communication bienveillante qui a un caractère officiel, nous permet de donner à ce sujet les détails les plus précis et les plus exacts.

Après sa condamnation, Bérézowski fut envoyé à la Nouvelle-Calédonie, où il ne tarda pas, grâce à sa bonne conduite, à être nommé bibliothécaire du pénitencier de l'île Nou. Cette position, lui donnant une certaine liberté, il en profita pour s'évader; mais, après avoir erré dans les bois pendant une semaine ou deux, couchant dans les grottes, vivant de fruits sauvages, d'herbes et de racines, il revint au pénitencier, exténué de fatigue, mourant de faim, bien heureux qu'on voulût le recevoir, au prix des punitions corporelles qu'il avait encourues. Il était resté absent pendant dix-sept jours.

Peu de temps après, le gouverneur du pénitencier adressait à ses supérieurs la note suivante :

« Depuis sa réintégration au pénitencier, Bérézowski est dans un état voisin de l'abrutissement. Il vit à l'écart, dans un état de malpropreté révoltant. L'administration ne lui impose aucun travail. »

Une nouvelle note, datée du mois de mars dernier, nous apprend que Bérézowski s'est de lui-même remis au travail.

Une particularité fort significative, c'est que ce condamné a reçu et reçoit encore de nombreuses offres d'argent, qu'il n'est naturellement pas libre d'accepter. Ces offres proviennent des partis extrêmes de la Pologne et de la Russie. Dans la dernière communication de ce genre, on lui offrait une somme de trois mille francs.

LE GÉNÉRAL BOURBAKI.

L'ouverture prochaine du procès du maréchal Bazaine donne un intérêt spécial aux déclarations suivantes, par lesquelles débute la déposition du général Bourbaki devant la commission d'enquête du gouvernement de la Défense nationale, et qui figure au tome III de cette enquête.

M. le président. — Veuillez, général, nous dire comment vous êtes sorti de Metz.

M. le général Bourbaki. — Le 24 septembre 1870, j'étais allé au fort Saint Julien, dans le voisinage duquel avait eu lieu un petit engagement dont je voulais me rendre compte.

Je rentrai chez moi vers six heures. Au moment où je descendais de cheval, on me dit que le maréchal Bazaine me faisait chercher partout depuis midi, pour une affaire qui paraissait très-pressée, mais qu'on n'avait pas voulu me laisser de lettre.

« Il y a, me dit-on, un officier d'ordonnance qui court après vous. »

Pendant que j'étais à me demander ce que cela pouvait signifier, je reçus un télégramme m'appelant chez le maréchal. J'allai chez lui; j'y rencontrai le colonel Boyer, son aide-de-camp, qui me dit : « Voilà un monsieur qui se promène avec le maréchal, le connaissez-vous? — Non. — Vous ne l'avez pas vu aux Tuileries? — Non. Quoique n'y ayant pas connu tout le monde, j'ai assez l'habitude de me rappeler les figures que j'ai vues pour affirmer que j'ai ou que je n'ai pas rencontré telle ou telle personne. Qu'est-ce que c'est que ce monsieur? — Je ne veux pas vous le dire, le maréchal vous le dira. » Le maréchal vint à moi avec cet étranger; il me dit : « Ecoutez M. Régner. » C'était son nom. M. Régner me développa le projet par lequel l'impératrice pouvait traiter de la paix.

M. le comte Daru. — Pouvez-vous nous dire ce qu'était M. Régner?

M. le général Bourbaki. — C'est l'auteur d'une brochure sur un projet de traité de paix. Pour les uns, c'est un agent de M. de Bismark; pour les autres, c'est un fou. Je l'écoutai; il me dit : « L'impératrice est seule; elle a besoin de quelqu'un pour exécuter ce projet; le maréchal Canrobert doit partir, ou vous; le maréchal vous demande si cela vous convient. »

A cette époque, l'armée de Metz était déjà perdue; elle n'avait presque plus de vivres, la ration de pain était réduite à 500 grammes; il mourait déjà des chevaux à la corde. Nous espérions bien que la fin ne serait pas aussi triste qu'elle l'a été; nous comptions percer les lignes prussiennes, nous ouvrir un passage et au besoin nous réfugier en Belgique.

Mais dans tous les cas, notre armée était perdue pour la France.

Le maréchal rentra; il me dit : « On a beaucoup parlé politique; ce n'est pas notre affaire. Je ne vois à cet homme aucune espèce de qualité pour traiter. Mais enfin, il y a peut-être quelque petite chose à faire. Seriez-vous disposé à accepter une mission auprès de l'impératrice? — Parfaitement, mais à trois conditions : C'est que vous me donniez l'ordre écrit de partir, comme étant mon chef; c'est que vous mettiez à l'ordre de la garde demain que je pars pour un temps limité, d'après vos ordres; de plus je vous demanderai de ne pas faire donner les troupes placées sous mon commandement jusqu'à mon retour. » Le maréchal Canrobert était là. Le maréchal Bazaine s'engagea, accepta ces trois clauses et je partis.

Je n'étais pas arrivé en Belgique que déjà toutes ces espérances me semblèrent des rêves. Je me dis : — Il n'y a rien à faire, cependant il faut aller jusqu'au bout.

Je me rendis à Chislehurst près de l'impératrice qui ne m'avait pas fait demander le moins du monde, contrairement au dire du maréchal.

Au récit que je lui fis de l'état de l'armée et de l'occupation de la Lorraine, elle pleura beaucoup. Elle me dit qu'elle ne pouvait rien faire parce qu'elle paraissait entraver la défense nationale. Je reconnus la justesse de ses observations et je me décidai à rentrer à mon poste.

Pour ne pas avoir d'obstacle, j'écrivis à lord Granville, le priant d'écrire au roi Guillaume que c'était par un subterfuge qu'on m'avait fait sortir de Metz et que je demandais instamment à y rentrer. Je disais par un subterfuge, parce que je croyais que ce M. Régner avait des rapports avec M. de Bismark. Lord Granville obtint ce que je demandais.

Dès que je me trouvai à Bruxelles, je priai le ministre de France, M. Taschard, de faire passer à Tours l'avis de mon voyage, d'informer la Délégation que j'allais rentrer à Metz. Je crus devoir prévenir le gouvernement de l'état dans lequel se trouvait l'armée de Metz, et la lettre relative à cet objet fut enregistrée à la chancellerie. Je ne manquai pas de dire qu'on avait mangé quantité de chevaux, que ce qu'il en restait ne pourrait pas permettre d'atteler les batteries de combat, que les soldats n'avaient plus que 500 grammes de pain par jour et qu'on ne pourrait pas leur continuer cette ration plus d'un mois.

La veille de mon départ de Metz, j'avais vu le général Changarnier et il m'avait dit : « Soyez sans inquiétude, on percera les lignes prussiennes, on s'ouvrira un passage. »

Le gouvernement de Tours étant ainsi prévenu par moi du péril extrême que courait Metz, je me hâtai de continuer ma route.

En arrivant dans le voisinage des lignes prussiennes, je fus obligé de m'arrêter; le général commandant à Trèves me prévint qu'il avait ordre de ne pas me laisser passer.

Je lui fis remarquer que le roi Guillaume m'avait autorisé à retourner à Metz, que l'assurance m'en avait été donnée en son nom par le premier ministre de la reine d'Angleterre, que le prince Frédéric-Charles était invité non-seulement à permettre, mais à faciliter mon retour à mon poste.

Le prince, à qui j'en réfèrai, me fit répondre qu'il allait écrire à ce sujet à Versailles. De Luxembourg, je lui adressai plusieurs autres télégrammes, sans plus de succès.

J'attendis; puis, voyant qu'il y avait mauvaise volonté, je fis semblant de m'en aller. Je m'arrêtai à Bruxelles, où je reçus l'ordre de rejoindre à Tours la délégation du gouvernement.

Après m'être assuré qu'aucune réponse favorable n'était arrivée à Luxembourg depuis mon départ, et qu'il me devenait dès lors impossible de rentrer à Metz, je me décidai à répondre à cette invitation.

Je fus parfaitement accueilli par les membres de la délégation du gouvernement, y compris M. Gambetta.

Je leur racontai comment les choses s'étaient passées. M. Gambetta me dit : « Vous allez prendre le commandement de l'armée de la Loire. » — Je refuse, lui répondis-je, parce qu'il y a trois jours vous avez donné ce commandement au général d'Aurelle, mon ancien colonel. Je ne le désire pas d'ailleurs, d'autant plus que j'ai vu passer de côté et d'autre les éléments de cette armée. Elle m'a paru dans un état déplorable

d'indiscipline; les soldats marchent en désordre et les officiers semblent les suivre avec tristesse. Je vous demande autre chose, c'est d'aller dans le Nord. Là, j'aurai l'avantage de me rapprocher de l'armée de Metz, et s'il y a quelque chose à faire, je serai prêt.

Nouvelles extérieures.

ITALIE.

Turin, 27 juillet.

Le Shah de Perse est parti pour Milan à midi 20. Le roi, les princes et toutes les autorités l'ont accompagné à la gare. Le Shah, en prenant congé du roi, a exprimé sa satisfaction de l'accueil qui lui a été fait.

Milan, 27 juillet.

Le Shah et sa suite sont arrivés à 4 h. 15. Ils ont été reçus à la gare par le prince Humbert, le préfet, le maire, les autorités civiles et militaires. Foule immense.

Le Shah a parcouru les rues principales, qui étaient pavées, se dirigeant vers le palais royal, accompagné du prince Humbert, des généraux et de leur état-major. A huit heures, dîner de gala au palais.

Milan, 28 juillet, 9 h. matin.

Le Shah a visité la cathédrale et la galerie de tableaux; il a ensuite assisté à un dîner de gala. Le soir, la cathédrale a été illuminée; l'effet était fantastique. — En prenant congé des officiers attachés à sa maison, il les a décorés de l'ordre du Soleil et du Lion. — Il est parti à neuf heures pour Vienne. Il passera la nuit à Innsbruck.

ESPAGNE.

Il est bien sombre le tableau que la *Igualdad* trace de la situation de l'Espagne. En voici quelques faits :

« Nous devons la vérité, toute la vérité, à nos lecteurs et à nos coreligionnaires politiques. »

« ... En Catalogne, à l'exception des places fortes et des villes fortifiées, les carlistes dominent partout. »

« Dans le Nord, là où se trouve le prétendant, il y a plus de 12,000 carlistes armés et en grande partie bien organisés qui, grâce à l'appui moral et matériel du pays, poussent leurs incursions de la Navarre aux côtes de la Biscaye et de la frontière française jusqu'à l'Èbre. Ils vont en avant, recrutent les jeunes gens, organisent de nouveaux bataillons, se font forts d'avoir bientôt une armée de 30,000 hommes, et de porter le théâtre de la guerre dans les deux Castilles. »

« Cabrera se dispose à entrer en campagne et à soulever le Bas-Aragon, le Maestrazgo et une grande partie du royaume de Valence. »

« Dans les provinces de Burgos, de Valence, de Santander, de la Manche, de Tolède, des Asturies et de la Galice, il y a des groupes hostiles que des circonstances très-possibles en de pareils moments, peuvent convertir en de nombreuses factions. »

« Les forces du carlisme s'accroissent et les nôtres vont s'affaiblissant. En Catalogne, nous n'avons pas une seule division organisée et disciplinée à lui opposer. »

« Les déplorables événements de Séville et de Malaga, les horribles attentats d'Alcoy, et la récente insurrection de Carthagène sont encore venus compliquer la situation ! »

« Le parti républicain est profondément divisé; le fait est notoire. Pour le nier, il faudrait nier qu'il y a un gouvernement et une Assemblée à Madrid dont l'autorité n'est reconnue dans aucun centre et contre laquelle les troupes de la garnison de Carthagène ainsi qu'une partie de l'escadre nationale sont en pleine révolte. »

« Comment pouvons-nous espérer de vaincre dans ce duel mortel que nous soutenons contre les partis réactionnaires? Comment pouvons-nous espérer de sauver la république si nous continuons à rester divisés en présence de tant et de si puissants ennemis? etc., etc. »

Nous nous rappelons avoir lu autrefois dans la *Igualdad* des articles écrits avec une autre encre. C'était au temps où quelques centaines de paysans étaient seuls à soutenir la cause de don Carlos. La république approchait, on la sentait et on en pronostiquait

quait toutes les grandeurs. Quant aux carlistes, on n'en parlait jamais qu'avec le mépris qui convenait à de pareils hères. — Autres temps, autres chansons !

Nouvelles militaires.

On écrit de Paris :

« Il est sérieusement question, au ministère de la guerre, d'établir, pour le passage de grade de capitaine à celui de major ou de chef d'escadron, un examen dont les épreuves porteraient principalement sur les études topographiques et sur la science de la tactique militaire. »

« Les chefs de service ont été réunis et consultés, il y a quelques jours, sur ce sujet. Les avis sont partagés; mais le ministre lui-même paraît très-favorable à ce projet, qui sans doute, finira par être adopté d'ici peu d'une façon définitive. »

« Dans cette réunion et en vue de l'adoption probable, il a déjà été proposé en principe que la nouvelle mesure n'aurait d'effet qu'à partir de 1874 et que les candidats classés actuellement ou même seulement proposés pour le classement, à la suite de l'inspection générale de cette année, seront exemptés de l'examen du majorat. »

* *

On annonce que M. le baron de Taya, directeur du service des haras, accompagné de trois inspecteurs généraux, va prochainement quitter Paris pour procéder, en province, à l'examen et au choix des étalons de pur sang destinés à la remonte.

Le gouvernement compte cette année, en augmentant le nombre et consacrer aux prix d'achat des sommes plus considérables.

* *

Le ministre de la guerre vient de prendre, à la date du 18 juillet, de nouvelles mesures de précaution, pour empêcher la divulgation du résultat des expériences d'artillerie. A l'avenir, on n'admettra aux expériences de tir, soit pour les bouches à feu, soit pour les armes portatives, aucune personne étrangère aux commissions qui sont chargées de ces expériences.

M. le ministre des affaires étrangères vient d'informer les représentants des puissances accrédités auprès du gouvernement de la République française, que son collègue de la guerre recevrait toujours les demandes de visite des établissements militaires, mais qu'il se réserve « d'examiner et d'apprécier la suite à leur donner. »

* *

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux inspecteurs une circulaire leur prescrivant de faire rechercher avec le plus grand soin les antécédents de certains soldats, entrés dans les régiments au moment de la Commune sans papiers ni certificats bien clairs. On a reconnu qu'un certain nombre de soldats de la Commune se sont ainsi glissés dans l'armée, grâce au désarroi des affaires de la guerre en 1871. D'ici à quelques jours, toutes ces situations douteuses seront éclaircies.

* *

On vient d'expérimenter en Autriche le nouveau fusil à répétition et à magasin, système *Fruwirth*. Cette arme a donné au tir d'excellents résultats. C'est ainsi qu'en se servant du magasin, on a pu tirer avec cette arme jusqu'à huit balles en dix-sept secondes.

* *

Les Allemands continuent à s'occuper de l'amélioration et de la position de leurs sous-officiers. Nous avons déjà parlé de la loi du mois de juin dernier sur cette question : voici maintenant les circulaires du ministre expliquant et commentant la loi.

La nouvelle loi prussienne sur les sous-officiers a déjà reçu un commencement d'exécution : la ration de vivres a été augmentée de moitié; le vêtement est d'étoffe plus fine et mieux fait.

Une des améliorations les plus précieuses est celle effectuée dans le casernement : les sous-officiers vivront à part et non plus, comme auparavant, avec les soldats; il y avait là un état de choses bien défectueux, et il est étonnant que nos ennemis s'en soient aperçus si tard.

En troisième lieu vient la création de mess

de sous-officiers ; il y en aura un par bataillon, escadron ou batterie. Nous avons déjà dit notre avis sur l'excellence de cette institution, non-seulement pour nos sous-officiers mais aussi pour nos officiers, au triple point de vue du bien-être, de la camaraderie et du bon marché.

Les mess d'officiers ont donné dans la garde les meilleurs résultats ; les mess existent en Angleterre, et nos voisins n'ont qu'à s'en louer ; il n'est pas douteux qu'ils seraient favorablement accueillis par notre corps d'officiers si le gouvernement en essayait la généralisation dans l'armée ; je dis généralisation, et à dessein, car les mess existent dans les camps autour de Paris ; malheureusement, ils sont installés sans confort ni aucune de ces annexes qui en constituent les premiers avantages ; malgré cela les mess de Villeneuve, de Meudon, de Salory sont appréciés et fort goûtés.

Que serait-ce donc si l'on avait les mess de garnison confortablement établis avec salle de conversation, bibliothèque, fumoir, billard, etc. ? Nous savons que le ministre de la guerre a fait commencer une enquête sur la question des mess. Nous ne doutons point que cette enquête ne conclue à leur établissement ; nous nous en réjouissons, quant à nous, pour nos officiers et pour notre armée.

JEAN DE CERS.

EMPRUNT

DU

GOVERNEMENT ÉGYPTIEN

7 0 0 1873

EMISSION

DE 1,600,000 OBLIGATIONS AU PORTEUR

Jouissance du 15 octobre 1873

Rapportant 35 fr. d'intérêts annuels

Payables en OR, par semestre, les 15 avril et 15 octobre

Remboursables à 500 FRANCS,

en 30 ans par tirages semestriels qui auront lieu à Londres,

Le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année

LE PREMIER TIRAGE AURA LIEU LE 15 JANVIER 1874

Les Titres sortis seront payés à l'échéance du coupon qui suit le tirage.

PRIX D'ÉMISSION :

Ces obligations sont émises à 430 francs,

PAYABLES :

Fr. 25 » en souscrivant.	25 »
50 » lors de la répartition, du 7 au 12 août 1873, contre remise des Certificats provisoires au porteur	50 »
50 » du 5 au 10 septembre 1873.	50 »
50 » du 5 au 10 octobre 1873, moins une bonification de 8 fr. 75 c. équivalent à 1/2 coupon	41 25
50 » du 5 au 10 novembre 1873.	50 »
40 » du 5 au 10 décembre 1873.	40 »
40 » du 5 au 10 janvier 1874.	40 »
40 » du 5 au 10 février 1874.	40 »
40 » du 5 au 10 mars 1874.	40 »
45 » du 5 au 10 avril 1874, sur lesquels sera déduit le coupon de 17 fr. 50 cent. échéant le 15 avril 1874.	27 50

430 SOMME RÉELLE À VERSER **403 75**

Avec faculté d'escompte à raison de 6 0/0 l'an, après la répartition.

Au prix de revient ci dessus, avec les termes de paiement calculés à 6 p. 0/0 et le bénéfice du remboursement AU PAIR, les Obligations rapportent 9 p. 0/0 environ.

Les Coupons d'intérêts et les Obligations sorties au tirage sont payables :

à PARIS, en OR ;
à LONDRES, en Livres Sterling ;
et à ALEXANDRIE,
au cours du change sur Londres.

GARANTIES.

Aux termes de l'article II du contrat, le Gouvernement Egyptien a déclaré garantir cet Emprunt par tous ses revenus généraux. De plus, il a déclaré affecter en garantie spéciale de cet emprunt et au service régulier des intérêts et de l'amortissement jusqu'à son complet et parfait remboursement.

1° — Tous les revenus des Chemins de fer de la Basse-Egypte, sauf l'embranchement du Chemin de fer de la Haute Egypte, qui aboutit à Tell-el-Baerout, s'élevant actuellement à 750,000 Livres Sterling par an.

2° — Les rentrées à effectuer pour l'impôt personnel et indirect, s'élevant à environ 1,000,000 Livres Sterling par an.

3° — Les rentrées de l'impôt du sel, s'élevant à environ 200,000 Livres Sterling par an.

4° — 1,000,000 Livres Sterling par an, à prendre sur les rentrées de la Moukabala (Engagements pris par les propriétaires, et garantis sur leurs immeubles pour la libération de la moitié des impôts fonciers.)

En outre, le Gouvernement Egyptien a donné spécialement en garantie dudit Emprunt tous les revenus affectés précédemment en garantie de ses autres emprunts et ce, au fur et à mesure que lesdits revenus deviendront libres par le remboursement des emprunts auxquels ils avaient été affectés.

L'Obligation Générale, spécifiant ces garanties et constituant l'engagement du Gouvernement Egyptien vis-à-vis des Porteurs sera déposée en original à la Banque d'Angleterre et en copie légalisée à Paris dans les Bureaux de MM. Oppenheim, Alberti et Co, représentants de MM. H. Oppenheim, Neveu et Co, d'Alexandrie, contractants de l'Emprunt.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

A Paris, Londres, Alexandrie, Amsterdam, Bruxelles, Anvers, Genève et Constantinople.

A PARIS

LES MARDI 29 ET MERCREDI 30 JUILLET 1873

A la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, au siège social, rue de Provence, 54, et dans ses Bureaux de quartier ;

A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : aux Agences de la Société générale ;

A LONDRES : à la Banque Impériale Ottomane ; et chez MM. Bischoffsheim et Goldschmidt ;

A ALEXANDRIE : à l'Anglo Egyptian Banking Company ; — à l'Agence de la Banque Impériale Ottomane ; — à la Banque Franco Egyptienne ; et chez MM. H. Oppenheim, Neveu et Co ;

A AMSTERDAM (Aux succursales de la BRUXELLES Banque de Paris ANVERS et des GENEVE Pays-Bas.

A Constantinople : à la Banque Impériale Ottomane.

LA SOUSCRIPTION sera close le 30 juillet 1873, à 4 heures du soir.

Dans le cas où le chiffre des demandes dépasserait le montant des Titres disponibles, il sera procédé à une réduction des souscriptions.

On peut souscrire par correspondance en envoyant le montant du premier versement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier avait lieu la distribution des prix aux enfants des Ecoles des Frères, sous la présidence de M. le curé de Saint-Pierre, entouré du clergé de Saumur et des environs.

M. le commandant d'état-major Tordeux, M. le commandant de Linieres, M. Trouillard, président de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, M. Demarets, maire de Bagneux, et un grand nombre des personnes les plus honorables de notre ville, avaient tenu à honneur de montrer, par leur présence, leurs vives sympathies pour ces écoles de plus en plus florissantes. Un nouvel intérêt s'attachait, en effet, cette année-ci, à cette solennité. Précédemment, notre conseil municipal, avec l'esprit de justice, de liberté et d'égalité qui le distingue, avait supprimé toute subvention à l'Ecole des Frères, sans tenir compte de l'éloignement de l'école laïque, aux extrémités de la ville. Alors un comité d'hommes généreux, plus justement inspirés, s'est formé, pour fournir gratuitement cette instruction que l'on refusait à tant d'enfants. Les Ecoles des Frères ont été maintenues, et même deux nouvelles classes ouvertes dans le quartier de la Visitation. Leur prospérité ne fait que s'accroître de jour en jour, et les nombreux enfants de toutes ces écoles étaient hier réunis là pour la première fois.

On se plaisait à remarquer leur bonne tenue, leur silence respectueux, chose bien rare en pareille circonstance, même dans les collèges. Des chœurs, toujours bien dirigés par M. Albert, ont commencé la fête, et se sont, à diverses reprises, fait écouter avec plaisir, grâce aussi sans doute au concours bienveillant de quelques amateurs et de quelques militaires du 32^e, dont la voix comme la présence ont produit le meilleur effet. Plusieurs morceaux de poésie ont été récités avec intelligence, et nous recommandons aux amis de la vieille gâtée gauloise le dialo-

gue du Gascon et du Normand, qui a obtenu un vrai succès.

Après la distribution des prix, M. le curé de Saint-Pierre a terminé cette fête de famille en rappelant aux enfants, en quelques mots bien sentis, que la religion seule met dans nos âmes les germes qui nous feront des hommes forts, et que c'est en vain que l'homme travaille, si Dieu n'est pas avec lui.

Honneur donc à vous, Frères des Ecoles chrétiennes, qui donnez si généreusement vos soins à tant d'enfants ! C'est grâce à vous que leurs jeunes âmes s'ouvrent à la vraie lumière de la vérité ; c'est grâce à votre enseignement et à votre exemple que beaucoup de familles ont gardé cet esprit de foi et de charité qui a fait nombre de héros aux tristes jours de nos dernières guerres. Honneur à vous ! G. L.

M. Pineau, percepteur à Martigné-Briand, est nommé percepteur à Chambellay, arrondissement de Segré, en remplacement de M. Oriou, appelé à Brissac.

M. Brot, percepteur-surnuméraire, attaché à la Trésorerie générale d'Angers, est nommé percepteur à Martigné-Briand.

Les examens pour l'un et l'autre baccalauréat commenceront à Angers le vendredi 1^{er} août, à six heures du matin.

Les deux victimes de l'accident du chemin de fer de Bressuire à Chinon ont été enterrées jeudi à Chinon. Une foule considérable suivait le convoi ; on y remarquait le sous-préfet de Chinon, le maire et le conseil municipal, l'ingénieur en chef et l'ingénieur ordinaire de la compagnie, le personnel de la compagnie de Loudun et de Chinon, les médecins de la compagnie de Loudun et de Chinon, les notabilités et tous les ouvriers de l'entreprise. Le chagrin était peint sur tous les visages.

On craignait que cet accident n'apportât un retard à l'ouverture de la ligne. Dans tous les cas, il ne serait pas considérable, car les trains ont repris, avec l'aide d'une machine de la Compagnie, leur marche accoutumée, et nous sommes en mesure d'affirmer que la réception aura lieu le 5 août ; l'inauguration sera faite à Chinon par M. le ministre des travaux publics le 10, et le 11 la ligne sera ouverte aux services des voyageurs et des marchandises.

Samedi, vers huit heures du soir, le sieur Louis Tailleur, cordonnier à Tours, étant aller se baigner dans le Cher, fut entraîné par le courant dans un trou de plus de trois mètres de profondeur.

Ne s'agissant pas nager, entouré seulement d'enfants qui ne pouvaient lui venir en aide, il allait infailliblement périr, lorsque M. Pétillaut, fermier de la pêche du Cher et demeurant au Grand-Moulin, accourut en toute hâte avec sa barque.

M. Pétillaut parvint à saisir entre deux eaux Tailleur, qui lui échappa ; il réussit à le ressaisir et, le hissant dans la barque, il le ramena au bord, donnant à peine signe de vie.

On court aussitôt demander des secours chez M. Perdriau, cafetier à la barrière de Grandmond, et, grâce aux secours qui lui sont prodigués, Tailleur est rappelé à la vie après plus d'une demi-heure de soins et, nous pouvons le dire, contre toute espérance.

Ces jours derniers, l'administration des contributions indirectes, à Tours, apprit que des individus se présentaient chez les buralistes de cette ville pour leur offrir du tabac de contrebande. Parmi les débits où des offres avaient été faites, on citait ceux de M^{me} Chauveau, place Saint-Clément ; de M. Minette, rue du Grand-Marché ; de M^{lle} Toussaint, rue de la Roche, et de M. Moreau, rue des Acacias. Il va sans dire que, dans ces bureaux, les fraudeurs en avaient été pour leurs pas et démarches et qu'on avait énergiquement repoussé leurs propositions.

Le 18 juillet, dans la matinée, deux employés des contributions indirectes se mirent à leur recherche. Assistés d'agents de police ils parcoururent la ville, et vers deux heures de l'après-midi ils rencontrèrent, rue du Change, un individu dont le signalement répondait parfaitement à celui qu'on leur avait donné. L'ayant vu entrer dans le débit de tabac géré par M^{me} Roinsol, ils le suivi-

rent, et au moment où ils entraînaient cet homme venait d'offrir au prix de 3 fr. le kilogramme du tabac de contrebande qu'il portait dans un sac.

Invité à se faire connaître, le fraudeur déclara se nommer Charles Pelata. Il avait dans son sac 10 kilogrammes de tabac à priser qui furent saisis.

Après avoir rempli les formalités voulues par la loi, les employés le conduisirent à l'auberge du sieur Fessard, rue de la Longue-Echelle, où il se disait logé, et là, sur un palier précédant sa chambre, ils trouvèrent un individu assis devant une table et occupé à tamiser une espèce de substance brune, semblable à celle que contenait le sac saisi.

Cet individu, nommé Désiré-Etienne Fouquet, était le complice de Pelata. Il préparait la marchandise, tandis que son compagnon courait les rues pour en opérer le plat cement.

Pelata déclara que la substance que Fouquet tamisait était de l'écorce de chêne réduite en poudre et provenant de mottes à brûler. Près de là, en effet, était un sac rempli de ces mottes, et dans lequel Fouquet puisait pour alimenter son étrange fabrication. Pour rendre la poudre plus agréable aux narines des priseurs, en flattant leur odorat, Pelata y ajoutait de l'essence de bergamotte et de rose.

Telle était, dans toute sa simplicité, la substance que les fraudeurs avaient la prétention de vendre pour du tabac. Lorsqu'on connaît le prix relativement minime des mottes, on peut se rendre compte des bénéfices considérables qu'ils auraient réalisés, au prix de 3 fr. le kilogramme, s'il leur avait été possible trouver acheteur.

Ces deux hommes n'ayant pu consigner l'amende qu'ils avaient encourue, ni fournir une caution solvable, furent mis en état d'arrestation et écroués au pénitencier.

Ils ont comparu devant le tribunal correctionnel de Tours.

Pelata a reconnu ses torts et sollicité l'indulgence du tribunal. Il a déjà subi quatre condamnations.

Fouquet, inculpé de complicité dans la contravention, a prétendu qu'en préparant la poudre de tan il ignorait complètement l'usage que son camarade voulait en faire. Mais ce moyen de défense n'a pas eu de succès.

Cet homme a déjà été condamné une fois pour abus de confiance.

Sur les réquisitions de M. Charoy, substitut, et sur les conclusions de M^e Bonnichon, avoué de l'administration des contributions indirectes, Pelata et Fouquet ont été condamnés à 600 francs d'amende chacun. Le tribunal a fixé à six mois la durée de la contrainte par corps.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

L'astronome Nick, de Périgueux, fait ainsi connaître les probabilités du temps pour le mois d'août :

Les conditions astronomiques restant à peu près les mêmes, le mois d'août aura une certaine analogie avec le précédent, sur la France et sur les pays limitrophes :

Chaleurs intenses, avec orages violents principalement du 1^{er} au 8 et du 18 au 31. Gare la grêle, les trombes d'eau et les ravines ! Déficit d'humidité là où les grains orangeux ne sévront pas, notamment sur le Sud. Multiplicité des insectes. Variations brusques de température. Epidémies.

En somme, temps assez accidenté sur le nord, et au centre ; préférable sur le midi, à part les orages. Ce mois sera plus funeste aux agriculteurs que le précédent, s'ils ne se prémunissent pas contre les sinistres.

Dépression barométrique, avec vent, pluie ou orages, suivant les contrées. Vers le « 4^{er} », quadrature ; 3, 6, lunestice austral, conjonction de Saturne ; (9), périgée ; « 12 », équilune ascendant, conjonction inférieure de Mercure ; (15), quadrature ; 19, lunestice boréal, conjonction de Vénus ; « 23 », syzygie, conjonction de Mercure ainsi que de Jupiter ; 26, équilune descendant ; « 31 », quadrature, conjonction de Mars.

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone ; celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations.

On cite un exemple frappant de ce que peut la submersion pour sauver les vignes du phylloxera.

Il existe à Codolet, dans le département

du Gard, dit la Gazette de Nîmes, une vigne de quatre hectares, qui, à cette heure, est splendide.

Elle est la seule qui existe; toutes les autres ont été tuées par le phylloxera. A quoi tient le fait?

A ce que le Rhône, à deux reprises différentes, a submergé la vigne en question.

Ce fait est à l'appui des belles expériences de M. Faucon, dans Vaucluse.

Les personnes qui voudraient souscrire aux courses de Saumur sont priées de se présenter, sans retard, soit chez M. Emile Proust, secrétaire de la Société, rue de Bordeaux, soit chez le concierge de la Mairie.

Dernières Nouvelles.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

MESSAGE

DU

Maréchal Président de la République

MESSIEURS,

L'Assemblée nationale a décidé qu'elle suspendrait pendant quelques mois ses travaux. Elle peut s'éloigner sans inquiétude. J'ose lui donner l'assurance que rien en son absence ne viendra compromettre l'ordre public et que son autorité légitime sera partout respectée. J'y veillerai de concert avec le Ministère que j'ai choisi dans vos rangs. Je me félicite de voir que ce Ministère est honoré de votre confiance. L'accord si désirable du Gouvernement et de l'Assemblée

a déjà même, dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis que vous m'avez remis le pouvoir, fait sentir ses heureux effets. Grâce à cette union, des lois importantes ont pu être votées presque sans débat. Je place au premier rang celle qui assure la défense du pays, en donnant une organisation définitive à l'armée que vous saluez il y a peu de jours de vos acclamations.

Quand vous vous réunirez de nouveau un grand événement impatientement attendu sera consommé; l'occupation étrangère aura cessé. Nos départements de l'Est qui ont si noblement payé leur dette à la Patrie, puisqu'ils ont été les premières victimes de la guerre et les derniers gages de la paix, seront enfin soulagés d'une épreuve héroïquement supportée, et nous ne verrons plus sur le territoire français d'autre armée que l'armée française.

Ce bienfait inappréciable est l'œuvre commune du patriotisme de tous.

Mon prédécesseur a puissamment contribué par d'heureuses négociations à la préparer.

Vous l'avez aidé dans sa tâche en lui prêtant un concours qui ne lui a jamais fait défaut et en maintenant une politique prudente et ferme qui a permis au développement de la richesse publique d'effacer rapidement les traces de nos désastres.

Enfin, ce sont nos laborieuses populations, surtout, qui ont hâté elles-mêmes l'heure de leur libération par leur empressement à se résigner aux plus lourdes charges.

La France, dans ce jour solennel, témoignera sa reconnaissance à tous ceux qui l'ont servie, mais, dans l'expression de sa joie patriotique, elle gardera la mesure qui convient à sa dignité, et elle réproverait, j'en suis sûr, des manifestations bruyantes peu conformes au souvenir qu'elle conserve des sacrifices douloureux que la paix a coûtés.

Cette paix, si chèrement acquise, c'est notre premier besoin, et notre ferme résolution est de la maintenir. Rendue à la com-

plète possession d'elle-même, la France sera mieux en mesure encore qu'auparavant d'entretenir avec toutes les puissances étrangères des rapports de sincère amitié. Ces sentiments sont réciproques de leur part, j'en reçois chaque jour l'assurance formelle. C'est le fruit de la sage ligne de conduite que l'Assemblée elle-même, oubliant ses dissentiments intérieurs, pour ne songer qu'aux intérêts généraux de la Patrie, a consacrée, plus d'une fois, par l'unanimité de ses suffrages.

Vous m'approuverez d'y persévérer.

MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Versailles, 29 juillet 1873.

Pour copie conforme :

Le Préfet de Maine-et-Loire, J. MERLET.

On croit que la Chambre pourra se séparer aujourd'hui.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 24^e fascicule, D à DÉC est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, algues, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. FERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUILLET 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.							
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 35	»	»	10	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	762 50	»	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	275	»	»	»	»	
4 1/2 % jouiss. mars.	82 25	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	445	»	»	»	1 25	
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier,	397 50	»	»	»	»	
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	Crédit Mobilier,	352 50	5	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»	»	»	
Emprunt 1872	91 25	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	832 50	»	»	12 50	»	»	OBLIGATIONS.	»	»	»	»	»	
— libéré	90 65	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . .	352 50	»	»	2 50	»	»	Orléans	275 50	»	»	»	»	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	»	Est, jouissance nov.	505	»	»	1 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	271 50	»	»	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420	»	»	12 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . .	860	»	»	1 25	»	»	Est	267	»	»	»	»	
— 1865, 4 %	450	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	990	»	»	5	»	»	Nord	278 50	»	»	»	»	
— 1869, 3 % t. payé.	285	»	»	1 25	Nord, jouissance juillet.	825	»	»	2 50	»	»	Ouest	272	»	»	»	»	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	245 50	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	825	»	»	2 50	»	»	Midi	271 50	»	»	»	»	
Banque de France, j. juillet.	4205	»	»	5	Ouest, jouissance juillet, 65.	823 75	»	»	»	»	»	Deux-Charentes	253 75	»	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	350	»	»	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . . .	965	»	»	»	»	»	Vendée	230	»	»	»	»	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . .	450	»	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	687 50	»	»	2 50	»	»							
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	13	»	»	»	»	»							

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — soir, omnibus.
4 — 44 — —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

TROIS MAISONS

Au Pont-Foucard, commune de Baigneux,

Dont la désignation suit :

La première, occupée par M. Ouzilleau, charbon, comprend caves, rez-de-chaussée, premier étage, grenier, grand atelier de charonnage, cour, jardin, écurie et cuisine;

La deuxième, occupée par M. Douet, comprend rez-de-chaussée, premier étage, grenier, grand bâtiment derrière la maison et cave;

La troisième, occupée par M^e Foucard, se compose de rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cave et petite cour.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (288)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE A L'AMIABLE,

BOIS

Situés commune de Denezé,

Divisés en plusieurs coupes, âgées de 8, 9, 10 et 11 ans, et contenant 121 hectares 69 ares 30 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, au notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

LE CLOS DE LA FUYE

A Chacé,

S'adresser audit notaire. (504)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une rente de 360 francs, garantie par privilège sur une maison et 2 hectares 22 ares de bonnes terres.

S'adresser audit notaire. (505)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon adossés de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE

CALÈCHE A QUATRE PLACES

Presque neuve.

Solide et très-propre.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Etranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 57, rue Beaurepaire. (233)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.